

Rencontre avec les partenaires oeuvrant en faveur des personnes âgées en Seine-Saint-Denis

Jeudi 8 novembre 2007

intervention de
Pascal Popelin
Vice-président du Conseil général
Adjoint au maire de Livry-Gargan

7 XI 07

Mesdames, Messieurs

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille dans ces nouveaux locaux, pour partager ensemble ce moment que nous avons voulu convivial, autour d'un buffet.

Ce n'est pas la seule ni la principale raison de la rencontre d'aujourd'hui, mais nous tenions à vous faire connaître ce nouvel immeuble départemental, dans lequel sont installés les services de la direction de la population âgée et des personnes handicapées (DPAPH) ainsi que le Comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA) depuis le mois de mai dernier.

Des travaux importants de refonte du cheminement extérieur ont été réalisés permettant la mise en accessibilité généralisée des lieux et pour ceux qui ont déjà eu l'occasion de visiter les locaux, ils auront pu noter la qualité des espaces offerts pour le travail des services, les rencontres avec les partenaires, la circulation des personnes.

Nous avons là désormais, avec l'immeuble Verdi un lieu adapté aux besoins de la DPAPH qui doit lui permettre de faciliter l'exécution des partitions qu'elle doit jouer, avec le moins de « couacs » possibles.

Mais ce qui nous rassemble aujourd'hui c'est surtout la volonté partagée, à partir du bilan des actions réalisées ces dernières années, d'aller le plus loin possible dans la satisfaction des attentes des personnes âgées en conformité avec les principes et les valeurs contenus dans le premier schéma gérontologique départemental.

Dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées, la mise en oeuvre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) par le gouvernement de Lionel Jospin a constitué, je crois, un indéniable progrès pour les personnes âgées et leur famille, malgré les atteintes portées ensuite à la prestation par la majoration de la participation des personnes décidée par le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin et toujours en vigueur. S'agissant de l'aide à domicile, la Seine-Saint-Denis en quelques années de 1 000 bénéficiaires de la Prestation spécifique dépendance (PSD) à plus de 11 000 bénéficiaires de l'APA aujourd'hui.

Nous avons pris en compte ces évolutions en privilégiant la concertation et le partage des constats, notamment lors des premières Assises départementales de la gérontologie organisées en avril 2006, qui préfiguraient la démarche de révision du schéma gérontologique.

C'est dans ce contexte que j'ai souhaité engager concrètement la révision du schéma dans des délais et selon un processus de concertation permettant son adoption en janvier prochain.

Les phases de diagnostic et de consultation des acteurs se sont déroulées entre le mois de juin et le mois d'août 2007.

Les contraintes de calendrier ont été fortes, j'en suis conscient, mais ces contraintes n'ont pas empêché de nombreux partenaires de contribuer à ces travaux. Cette phase d'analyse a notamment permis d'identifier des thèmes de réflexion soumis aux participants dans trois groupes de travail :

- se coordonner pour travailler ensemble sur des territoires,
- accompagner les personnes âgées dans l'exercice de leur citoyenneté et dans leur parcours de vie,
- répondre aux besoins des personnes dans le respect de leur dignité.

Certains d'entre vous ont également été sollicités pour participer à la réflexion sous des formes diversifiées (contribution écrite, participation à des entretiens individuels, de groupes).

Une restitution de cette première étape s'est déroulée le 24 septembre dernier, au cours de laquelle les principaux éléments de diagnostic de la situation des personnes âgées en Seine-Saint-Denis ont été restitués par le cabinet « GERONTO-CLEF » qui a accompagné le Département dans cette démarche.

Le constat général reste, malgré les efforts déployés depuis les premières lois de décentralisation des années quatre-vingt, celui d'une insuffisance des réponses apportées aux personnes âgées et à leur famille.

- à domicile

L'offre de services est parfois insuffisante, parfois inadaptée, parfois mal répartie sur le territoire. Ces difficultés se traduisent dans de multiples domaines : difficultés d'accès aux services selon les ressources, insuffisance du transport des personnes en difficulté de mobilité, liaisons complexes entre la ville et l'hôpital, besoin d'évolution de la qualification des personnels.... La situation est de plus aggravée par la pénurie de professionnels, en particulier des professionnels de santé.

L'épuisement des aidants, qu'ils soient professionnels ou familiaux, est une réalité de plus en plus fréquente, faute de solutions de répit suffisantes et adaptées.

La gestion de l'APA, devra encore être améliorée bien sûr. Mais je ne peux taire que le peu d'attention portée à notre département par l'Etat en terme de compensation financière, limitent nos capacités de faire beaucoup mieux que les 79 M€ déjà inscrits à ce jour dans le budget départemental. Je rappelle en effet que la participation de l'Etat aux dépenses d'APA de la Seine-Saint-Denis ne représente que 23% des prestations servies, contre environ 33% en moyenne nationale.

- en matière d'équipements

Nous le savions, c'est une confirmation : l'offre de places n'est pas à la hauteur des besoins de notre département. Depuis qu'il en a la charge, le Conseil général a

pourtant été actif dans le soutien aux créations de place. Il le reste et entend le rester.

Le nouveau PRIAC, élaboré quasi unilatéralement par l'Etat permettra-t-il de dépasser cette situation ? Personnellement, j'en doute. Certes, plusieurs créations d'établissements sont prévues sur la période 2007-2011, mais pas à un niveau qui permettrait de combler de manière satisfaisante les manques restent criants en lits d'unité de soins de longue durée (USLD), de soins de suite, d'offre psycho-gériatrique, alors même que les besoins s'accroissent et se diversifient. Or nous savons très bien que certains équipements (foyers logements, foyers pour travailleurs migrants) rencontrent des limites quand la dépendance survient.

Enfin, le manque de places s'accompagne aujourd'hui de coûts d'hébergement élevés, pas toujours justifiés d'ailleurs par l'amélioration de la qualité que les résidents sont en droit d'attendre. La situation tarifaire n'est pas une spécificité de la Seine-Saint-Denis, mais c'est sûrement une difficulté supplémentaire pour les familles modestes de notre département, dont je rappelle qu'elles disposent de ressources moyennes inférieures de moitié à celles des habitants de la région Ile-de-France.

Pour en terminer sur ce bref rappel du diagnostic et là encore ce n'est pas nouveau, au plan institutionnel, les services départementaux continuent de souffrir d'une articulation imparfaite entre les différents acteurs, notamment avec le secteur sanitaire. Le Conseil général est certes devenu « chef de file » des politiques en direction des personnes âgées. C'est une bonne chose, à condition toutefois que tout le monde, dans la file, avance au même rythme et dans la même direction !

Un mot enfin sur la coordination gérontologique. Les travaux ont mis en évidence le déséquilibre territorial de l'implantation des coordinations. Chacun sait ici dans quelles conditions s'est opéré le transfert des Centres locaux d'information et de coordination (CLIC) de l'Etat au Conseil général. Une phrase suffit à résumer la situation dont nous avons héritée : « peu de CLIC et peu de financements ».

J'en viens maintenant à la présentation de la structure du deuxième schéma, tel qu'il sera prochainement soumis au CROSMS puis délibéré par l'Assemblée départementale.

Les propositions d'actions sur lesquelles le Conseil général entend s'appuyer pour progresser dans les cinq années à venir ont été organisées autour de cinq axes de travail. Ces axes prennent naturellement en compte les enjeux nouveaux liés à la poursuite de l'augmentation de l'espérance de vie et du nombre de personnes âgées dans les prochaines années. Il faut faire plus, quantitativement, bien sûr, mais il faut également faire mieux, qualitativement, pour que chaque personne âgée dispose réellement du choix et des moyens lui permettant de continuer à conduire sa vie, même lorsque surviennent des difficultés liées à l'âge ou à la maladie.

- ▶ Axe 1 – Développer une offre de services diversifiée pour permettre les choix de vie des personnes,
- ▶ Axe 2 – Favoriser des réponses de proximité par la coordination des acteurs,
- ▶ Axe 3 – Promouvoir un cadre de vie respectueux des personnes et de leurs droits,
- ▶ Axe 4 – Préserver le lien social et prévenir l'isolement des personnes retraitées,
- ▶ Axe 5 – Accompagner les services et les établissements dans les démarches qualité.

1. Développer une offre de services diversifiée en soutenant le choix du domicile

Nous soutiendrons clairement le choix du domicile : vivre dans des logements adaptés aux difficultés du grand âge, bénéficier de services de soin et d'aide suffisamment nombreux et de qualité, permettre aux aidants naturels de continuer à jouer tout leur rôle auprès de leur parent, sont nos objectifs prioritaires.

Pour autant, le besoin de rattrapage quantitatif de la Seine-Saint-Denis en matière de places d'équipements reste une évidence, sans exclure les formules nouvelles ou innovantes du type « plate-forme gérontologique » offrant accueil temporaire, accueil de jour, voire accueil familial.

La nécessité d'accompagner les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés est désormais bien perçue. Nous devons donc contribuer à l'augmentation du nombre de places d'accueil de jour. Il faut aussi que leur accès soit possible à chacun, quels que soient ses revenus.

J'ai donc déjà demandé aux services de travailler sans attendre à la mise en place d'une aide facultative permettant de diminuer la charge des personnes accueillies en centre de jour autonomes (Les Rives Pantin, le Patio Pavillons, l'Aftam à Aulnay) après utilisation de l'APA. La création de cette aide sera proposée dès le budget pour 2008. Je vous invite sur ce sujet à mettre en parallèle l'action du gouvernement et celle de la majorité départementale. Officiellement, on nous annonce le lancement d'un nième « plan Alzheimer », essentiellement destiné à faire avaler la pilule des nouvelles franchises médicales. Mais en catimini, les mêmes suppriment les remboursements des déplacements en direction des accueils de jours, ce qui conduit à majorer encore des prix de journée déjà difficilement finançables par la plupart des familles. Le Conseil général, pour sa part, n'annonce pas de manière tonitruante un grand plan. Mais concrètement, il se prépare à contribuer financièrement, de sa propre initiative et sur son propre budget, à réduire sensiblement les prix de journée, par le versement de subventions aux accueils de jour. 560 000€ devraient être consacrés en 2008 à cette mesure nouvelle.

Dans le même esprit, pour accroître encore les possibilités des personnes de vivre leur vieillesse dans notre département, j'ai souhaité que deux autres mesures nouvelles soient envisagées et puissent s'appliquer dès 2008.

La première concerne les foyers logements. Je suis de ceux qui pensent que ces foyers, dès lors qu'ils sont accueillants et conformes aux normes, gardent toute leur place dans l'offre en direction des personnes âgées, particulièrement dans un département urbanisé et populaire comme le nôtre. Je proposerai donc lors du vote du budget 2008, de créer une aide du Conseil général à investissement, permettant d'accompagner les projets de réhabilitation, de modernisation et de mise aux normes de ces foyers, dont le financement est la plupart du temps assumé exclusivement par les communes, comme nous le faisons depuis longtemps pour les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes. Une autorisation de programme d'environ 5,5 M€ sur six ans, permettant la concrétisation de 18 projets durant cette période, devrait être inscrite.

La dernière mesure nouvelle que je souhaite vous annoncer concerne l'accès des personnes à ressources modestes dans les établissements pour personnes âgées dépendantes. Nous ne sommes malheureusement pas maîtres de la nature juridique des projets qui sont déposés. Les projets publics sont devenus inexistantes. Je le déplore. Les projets associatifs et commerciaux sont désormais la règle. Or, nous avons besoin de projets pour doter le département et il ne me semble plus possible de se satisfaire de la limitation de l'accès des moins fortunés aux seuls établissements

associatifs. Il nous faut plus de places habilitées à l'aide sociale. Le prochain schéma proposera donc, dès 2008, que les établissements du secteur commercial puissent bénéficier d'une habilitation partielle à l'aide sociale, l'existence de l'APA en établissement et des conventions tripartites ayant aujourd'hui profondément modifié le rapport entre la collectivité publique et ces établissements.

Axe 2 – Favoriser des réponses de proximité

Je ne reviens pas sur notre situation en matière de coordination : la Seine-Saint-Denis compte aujourd'hui 6 CLIC et peu de projets nouveaux. Je souhaite qu'une dynamique se mette en place pour faire émerger de nouvelles coordinations de proximité. L'idée, à fouiller et à travailler avec vous, consistera à définir des bassins gérontologiques, articulés avec les territoires de santé, les coopérations communales existantes, la géographie des équipements et services, pour donner un cadre de discussion aux acteurs locaux et les accompagner dans leurs projets de création de coordination de proximité.

J'ai demandé qu'une cartographie indicative puisse figurer dans le schéma pour appuyer la réflexion. Il ne s'agit pas de contraindre à tel ou tel découpage, mais d'essayer de donner une cohérence d'ensemble à un développement souhaité par tous d'une proximité plus importante avec les personnes et entre les acteurs.

Evidemment, la question des moyens demeure. La direction de la population âgée et des personnes handicapées réfléchit, de son côté, à une territorialisation des équipes APA, mais l'étape actuelle consiste surtout à donner une idée commune d'un développement harmonieux de ces coordinations dans le futur.

Axe 3 – Promouvoir un cadre de vie respectueux des personnes et de leurs droits :

Je serai plus bref sur ces points, non parce qu'il seraient secondaires, mais parce qu'un peu comme pour le handicap, on mesure bien que le vieillissement de la population et les devoirs envers nos aînés sont l'affaire de toutes les politiques et de toutes les institutions, et pas seulement celle du Conseil général. Mais nous avons aussi nos responsabilités, en propre ou avec d'autres, que nous entendons bien assumer dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées :

- faciliter la mise à disposition d'informations concrètes auprès des personnes,
- développer une politique de la bientraitance,
- porter une attention particulière à la prévention,
- renforcer l'accompagnement vers les dispositifs de droit commun,
- sensibiliser et professionnaliser chaque fois que nous le pouvons.

Axe 4 – Préserver le lien social et prévenir l'isolement des personnes retraitées.

Nous sommes tous conscients de l'enjeu qu'il y a, à maintenir le fragile équilibre entre les générations. Nous en mesurons souvent individuellement la difficulté face aux multiples contraintes de la vie quotidienne. Toutes les actions qui valorisent la mémoire collective et la rencontre entre les générations et au plan individuel, qui préparent à la cessation d'activité en évitant les ruptures devront être encouragées.

Nous devons aussi rechercher les convergences de ce schéma-là avec le schéma en faveur des personnes handicapées voté par l'Assemblée départementale au mois de mai dernier, qu'il s'agisse du développement du transport pour les personnes qui ne peuvent utiliser les transports en commun et donc la carte améthyste, de l'accès à des logements adaptés, de l'accessibilité de la ville en général.

S'agissant des transports, je veux rappeler ici que nous avons inauguré début octobre PAM 93 (Pour aider à la mobilité) service départemental de transport spécialisé principalement destiné aux personnes handicapées, mais dont toutes les personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80% peuvent bénéficier.

Axe 5 – Accompagner les services et les établissements dans les démarches qualité.

Il faut renforcer la qualité, dans les services comme dans les établissements. Le schéma fixera donc les objectifs permettant de veiller au respect par les établissements et les services de leurs obligations dans le domaine de la qualité. Ces objectifs imposent d'accroître les compétences des personnels et si possible d'attirer les professionnels qui manquent dans le département.

La mise en œuvre de la convention passée entre l'Etat, le Conseil général et la Caisse nationale de la solidarité et de l'autonomie prendra évidemment toute sa place dans le schéma, pour contribuer à la modernisation et au développement de services d'aide à domicile de qualité.

De manière désormais traditionnelle, chacun de ces axes sera décliné en fiches-actions qui préciseront les modalités de mise en œuvre des objectifs, en indiquant le ou les pilotes concernés, le calendrier et les modalités d'évaluation.

Voilà, Mesdames, Messieurs, les éléments essentiels de présentation du nouveau schéma départemental en faveur de la population âgée, qui guidera notre action dans les cinq prochaines années.

En terme de calendrier, je vous précise que le schéma sera soumis au Comité régional d'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS) le 22 novembre prochain, avant sa présentation pour adoption par l'Assemblée départementale en janvier 2008.

Permettez-moi enfin une nouvelle fois de vous adresser mes remerciements pour votre participation et vos contributions, sans lesquelles ce travail de qualité, d'une grande utilité pour l'avenir des habitants de ce département, n'aurait pas pu être produit dans les délais contraints que j'avais fixés.

Je vous propose maintenant, de partager ensemble le verre de l'amitié et d'engager la discussion entre nous, autour du buffet qui l'accompagne.